

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS360/6
3 juillet 2007

(07-2830)

INDE – DROITS ADDITIONNELS ET DROITS ADDITIONNELS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

Constitution du Groupe spécial établi à la demande des États-Unis

Note du Secrétariat

1. À sa réunion du 20 juin 2007, l'Organe de règlement des différends (ORD) a établi un groupe spécial comme les États-Unis l'avaient demandé dans le document WT/DS360/5, conformément à l'article 6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.
2. Le mandat du Groupe spécial est le suivant:

"Examiner, à la lumière des dispositions pertinentes des accords visés cités par les États-Unis dans le document WT/DS360/5, la question portée devant l'ORD par les États-Unis dans ce document; faire des constatations propres à aider l'ORD à formuler des recommandations ou à statuer sur la question, ainsi qu'il est prévu dans lesdits accords."
3. Le 3 juillet 2007, les parties sont convenues que le Groupe spécial aurait la composition suivante:

Président: M. Luzius Wasescha

Membres: M. Mateo Diego-Fernández
M. Bruce McRae
4. L'Australie, le Chili, les Communautés européennes, le Japon et le Viet Nam ont réservé leur droit de participer en tant que tierces parties aux travaux du Groupe spécial.